

## Applicable au 20/10/2021

# **BAREME DE REMUNERATION**

# **CEOS CO**

## Mise en vente rémunération:

par rapport au prix de vente net vendeur :

0 € 0 19.999 €	2.500 € TTC
20.000 € à 49.999 €	4.000 € TTC
50.000 € à 99.000 €	6.000 € TTC
100.000 € à 149.999 €	8.000 € TTC
150.000 € à 199.999 €	10.000 € TTC
200.000 € à 299.999 €	12.000 € TTC
300.000 € à 399.999 €	14.000 € TTC
400.000 € à 549.999 €	16.000 € TTC
au delà de 550.000 €	3,5 % TTC

Frais de rédaction d'actes : 350 € TTC à la charge de l'acquéreur

#### Mise en location

Bail d'habitation loi 1989 (conforme au décret n°2014-890):

Honoraires d'entremise et de négociation (charge exclusive bailleur) : **Studio 100€ TTC, F2 50€ TTC et F3 et + offerts**Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail à la charge du bailleur et à la charge du locataire) : **Selon la LOI ALUR** 

(Zone très tendue 12€ / m2 habitables, zone tendue 10€ / m2 habitables, zone no tendue 8€ / m2 habitables)

Honoraires de réalisation d'état des lieux à la charge bailleur et à la charge du locataire) : **Toutes zones 3€ / m2 habitables** 

Bail commercial: 12 % HT du quittancement annuel + TVA applicable à la charge exclusive du locataire (sauf convention contraire)

Bail emplacement stationnement: 150 euros TTC

#### Mise en Gérance

% calculé sur la base des encaissements hors dépôt de garantie

Gestion des loyers, des charges, pré déclarations fiscales,

à partir de 5% HT

coordination et suivi des travaux

Garantie des lovers impavés

Option complémentaire disponible :

3 % TTC